

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 9 OCTOBRE 2013
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Geneviève JALBY, Annick ROMERO, Odette BOYER et Céline CABANEL.
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Jacques LUGAGNE, Pierre SALS et Patrice LAFFOND (Arrivé à 18h15).

Absents : M. Yves Lucas, pouvoir à M. François ANGLADE
Mme Patricia ROGET, pouvoir à Mme Annick ROMERO
M. Patrick CIANCIO
M. Olivier ESPIE

Annick ROMERO est désignée **secrétaire de séance**.

Avant de procéder à l'ordre du jour, M. le Maire présente au Conseil Municipal et aux personnes présentes, Mme Julie MAILLET, dentiste, qui viendra s'installer dans le nouveau centre médical à partir du mois de Janvier 2014.

1°) Approbation des procès-verbaux des réunions des 4 et 30 Septembre 2013

Odette BOYER dit que, lors de la réunion du 4 Septembre 2013, elle avait indiqué que les travaux de la voirie chemin des Combes et chemin des Oliviers avaient été engagés sans l'approbation du Conseil Municipal.

Geneviève JALBY propose de remplacer le texte comme suit : « *En 2011, un marché a été passé et pris en charge par l'ancienne communauté de communes du Faugères et l'entreprise Colas, pour le goudronnage de la rue du 4 Septembre, de l'impasse des Prés et du chemin des Combes jusqu'au carrefour de la rue Valentin Duc. En attente de subventions, les travaux n'ont été réalisés que cette année 2013.*

Il n'avait pas été prévu de continuer le goudronnage du chemin des Combes jusqu'au croisement de l'avenue de la Gare, et du chemin de Pierrefiche jusqu'au chemin des Oliviers ; la commune a trouvé judicieux de s'entendre avec l'entreprise Colas pour finaliser le chantier. Celle-ci a proposé un devis de 35 665.43 € T.T.C. Après accord, il a été convenu de payer 50 % de ces travaux sur le budget 2013 et le solde en 2014, soit un montant pour cette année de 17 832.36 € T.T.C.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget communal, celle-ci fera l'objet d'une décision modificative.»

Aucune autre observation n'étant formulée, **le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.**

2°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Afin que la commune puisse poursuivre ses actions ou opérations d'aménagement en cours et à venir, et pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat prenant en considération l'intérêt général de ses habitants, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, réaliser des équipements collectifs, permettre la restructuration urbaine et sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels, M. le Maire propose d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire communal.

Odette BOYER dit qu'un certificat d'urbanisme a déjà été délivré avec la mention d'un DPU renforcé.

M. le Maire précise que le service urbanisme n'a su que récemment qu'il fallait une délibération spécifique du Conseil Municipal afin d'instaurer ce DPU renforcé.

Odette BOYER demande sur quelles zones de la commune sera instauré ce droit et qu'est-ce qui le justifie.

Geneviève JALBY répond que le DPU simple en zone U et AU avait été institué sous l'ancienne municipalité et que le fait d'appliquer le DPU renforcé sur l'ensemble des zones de la commune évitera de délibérer systématiquement.

M. le Maire précise qu'il n'y a eu aucune préemption jusqu'à maintenant.

Le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Pierre SALS) approuve le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble de la commune.

3°) MISE EN PLACE DE PLATEAUX TRAVERSANTS – Dossier de consultation des entreprises

Afin d'installer des plateaux traversants, avenue de la Gare et avenue de Béziers dans le but de réduire la vitesse des véhicules et de mieux protéger les piétons, il convient de lancer une consultation pour un montant de travaux inférieur à 90 000 € HT. Une somme de 72 000 € a été prévue au budget de la commune en section d'investissement à l'opération 9291.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le dossier de consultation des entreprises et autorise M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

4°) AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – Appel d'offres

Conformément à la décision du conseil municipal du 2 juillet 2012, un appel d'offres a été lancé le 20 Septembre dernier pour la réalisation des travaux qui ont été divisés en 12 lots. La date limite de remise des plis est fixée au 11 Octobre 2013.

La somme de 413 252 €, a été inscrite au budget de la commune en section d'investissement à l'opération 9273.

Ces travaux doivent impérativement démarrer avant le 30 Novembre, date limite pour bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'appel d'offres lancé. M. le Maire réunira la commission d'appel d'offres, le 14 Octobre 2013, afin de choisir les entreprises. Il est autorisé à signer les pièces des marchés et tous les documents y afférent.

5°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport annuel du délégataire et rapport sur le Prix et la qualité du service -Année 2012

Conformément au traité d'affermage, le délégataire SAUR a remis son rapport annuel pour l'exercice 2012.

Ce document est destiné à contrôler son activité. Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité du service.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose au maire, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Odette BOYER demande si la SAUR effectue des analyses sur la nouvelle station d'épuration.

M. le Maire précise que oui, mais que ces analyses ne sont pas encore terminées.

Geneviève JALBY indique que ce rapport concerne l'année 2012 et le fonctionnement de l'ancienne station d'épuration.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, prend acte du rapport annuel du délégataire et approuve le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité du Service.

6°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Tarifs 2014

Le fermier SAUR souhaite savoir si la collectivité envisage une revalorisation de ses tarifs pour l'année 2014.

M. le Maire rappelle que la part fixe ou abonnement revenant à la commune, et qui a été instaurée au 1^{er} Janvier 2009, est fixée à 10 € H.T./an et que la part relative à la consommation est, depuis le 1^{er} Janvier 2009, fixée à 0,5500 €H.T./m³.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ces tarifs pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve le maintien des tarifs pour 2014.

7°) SALLE POLYVALENTE – Demande de subvention

La commune de Laurens, avec une population inférieure à 2 000 habitants, est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2014. Une demande de subvention concernant le projet de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente pourrait être déposée avant le 30 novembre 2013.

Le montant prévu au budget concernant les travaux est de 28 400 € HT.

Les taux de subventions s'établissent entre 20% et 60%, soit une subvention éventuelle comprise entre 5 680 € et 17 040 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à demander la subvention.

8°) SIVOM DU COLLEGE DE MAGALAS – Prise en charge des frais

Le SIVOM du Collège de Magalas sera définitivement dissous le 31 décembre 2013. Afin de permettre à cet établissement scolaire de bénéficier des aides que le syndicat lui attribuait jusqu'à présent, la Commune de Magalas propose de prendre en charge, avec les communes qui constituaient le SIVOM, les dépenses de fournitures scolaires et de fonctionnement et les subventions.

Le montant de la participation sera sensiblement identique aux précédentes, soit environ 3 800 €. En début d'année 2014, une convention de répartition des charges sera adressée, par la Commune de Magalas, fixant le montant définitif de la participation de notre commune. Cela concerne environ une trentaine d'élèves.

Céline CABANEL demande à quoi sert cette participation sachant que les familles bénéficient déjà d'une prime de rentrée scolaire et qu'il serait donc souhaitable de revoir cette question pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Collège de Magalas pour l'année 2013-2014.

9°) ECOLE – Matériel pour la classe de maternelle

Lors du conseil d'école du 6 Juin 2013, Mme CASONI avait demandé le renouvellement du mobilier de sa classe.

M. le Maire informe qu'il a signé un devis avec DELAGRAVE pour l'achat d'un lot de 10 chaises et de 2 tables informatiques pour un montant de 915,63 € TTC. Ce matériel sera livré à partir du 4 Novembre 2013.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2013, il faudra procéder à une modification budgétaire, en section d'investissement à l'opération 9207.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'achat de ce matériel.

10°) CHAUFFAGE HOTEL DE VILLE – Contrat d'entretien de la nouvelle chaudière

La nouvelle chaudière nécessite la signature d'un contrat d'entretien pour un montant fixé à 300 €/an. Compte tenu du montant déjà versé pour l'ancienne chaudière, ce montant est ramené à 200 € pour la première année.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve la signature du contrat d'entretien.

11°) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire, Annick ROMERO et Odette BOYER souhaitent participer au prochain **salon des Maires** qui aura lieu à Paris du 19 au 21 Novembre 2013.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver la prise en charge des frais d'inscription (90€/personne) en précisant que les autres frais (transport, hébergement, etc...) seront à la charge des participants.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, approuve la prise en charge des frais d'inscription.

Dans sa délibération du 12 Juin 2013, le Conseil Municipal avait approuvé une **animation organisée par la Médiathèque** pour la fin de l'année. Il restait à confirmer la date. Celle-ci aura lieu le 22 Novembre 2013 à 17H30 à la salle polyvalente.

Après constat de plusieurs dégradations lors de la **location de la salle polyvalente aux personnes extérieures**, il est envisagé de ne plus la louer à celles-ci ou d'augmenter les tarifs (actuellement : 500 €/jour et 800€/week-end - 1 000 € de caution).

Le Conseil Municipal opte pour l'augmentation des tarifs mais se réserve un temps de réflexion jusqu'au prochain conseil avant de prendre une décision définitive.

Par pétition adressée au maire et aux élus, des parents d'élèves souhaiteraient que les horaires actuels de la **garderie** du Mercredi (7h30 – 12h15) et des jours de vacances (7h30 – 12h15 / 13h30 – 18h00) soient étendus.

Ils proposent d'ouvrir de 7H30 à 18H30 les mercredis et jours de vacances, avec mise en place d'un service de cantine le midi.

M. le Maire dit que cette demande concerne une trentaine d'enfants et nécessiterait une réorganisation complète du service avec coût supplémentaire important notamment en frais de personnel. La réforme des rythmes scolaires doit être appliquée à la prochaine rentrée, il convient donc de bien étudier ce projet avant toute mise en place.

Il faudrait créer un Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) mais il faudrait un engagement plus appuyé des parents.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avant toute décision définitive.

M. le Maire informe qu'il est allé à la Gendarmerie Nationale afin d'appuyer la **plainte** de Ludovic CAZALS qui s'était fait insulté dans l'exercice de ses fonctions par un habitant de la commune. Il tient à préciser que par cette action il soutenait totalement le personnel communal.

M. le Maire informe qu'il a rencontré récemment le tennisman Richard GASQUET qui viendra, peut-être, à l'inauguration du nouveau **court de tennis**.

Odette BOYER dit que le **parc de la Source** a été nettoyé en prévision de la venue des enfants de la commune de CAMARES et elle demande que ce nettoyage ait lieu plus souvent.

Pierre SALS demande où en est le dossier concernant le rachat par la commune du **bâtiment sinistré place du 14 juillet**.

M. le Maire répond qu'il attend toujours l'évaluation de France Domaine.

Céline CABANEL informe que le **lave-vaisselle de la cantine scolaire** est défectueux.

M. le Maire propose de le remplacer d'ores et déjà par le matériel prévu pour le nouveau réfectoire scolaire et demande de vérifier s'il y a des crédits nécessaires.

M. Pierre SALS demande si le changement d'intercommunalité a engendré un redécoupage des circonscriptions.

M. le Maire répond que les circonscriptions n'ont pas changé mais que ce sont les cantons qui ont été redécoupés.

Il précise que les **cantons** de Murviel les Béziers, Bédarieux, Lunas et Saint Gervais sur Mare vont être regroupés.

Pierre SALS demande s'il y a un **centre aéré** dans les environs. M. le Maire précise qu'il y en a un à Autignac, qui fait désormais partie de la Communauté de Communes des Avant-Monts du Centre Hérault, et que des inscriptions sont donc possibles.

Odette BOYER demande à nouveau où en sont les analyses concernant la **station d'épuration** et ce qui va être fait pour remédier aux problèmes de nuisances.

M. le Maire répond à nouveau qu'il attend le résultat des analyses de la SAUR avant de prendre une décision. Il rappelle que le problème provient soit d'un rejet d'effluents non domestiques soit d'un défaut sur l'installation.

Geneviève JALBY informe qu'une réunion a eu lieu en présence de tous les intervenants et que dans tous les cas le résultat des analyses est nécessaire.

Odette BOYER fait référence à l'article paru dans la « Source Laurentienne » sur les nuisances de la station d'épuration qui appelle les habitants à prévenir tout acte de malveillance.

M. le Maire précise que cela est nécessaire afin de découvrir l'origine de cette pollution.

Odette BOYER rappelle au Conseil Municipal qu'une conférence aura lieu à la salle polyvalente, le Mercredi 23 Octobre 2013 à 14h30, sur les enjeux du vieillissement et sur le dépistage du cancer du sein.

Clôture de la séance à 18H45.

Le Maire
François ANGLADE